

## RÉUNION RESTREINTE

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS

**L'irruption du Covid-19 pourrait occulter et aggraver une crise alimentaire et nutritionnelle majeure préexistante au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Plusieurs dizaines de millions de personnes sont menacées. La stabilité de la région pourrait être en jeu.**

Placée sous les auspices des Commissions de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la réunion restreinte rassemble les principales parties prenantes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la région. Elle est co-organisée par le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE).

Alors que les pays affûtent leurs stratégies pour contrer la pandémie de coronavirus (Covid-19), les membres du Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA) appellent l'ensemble des parties prenantes à agir dès maintenant pour venir en aide aux 17 millions de personnes en crise alimentaire et nutritionnelle et aux 50 millions de personnes actuellement sous pression qui risquent de basculer en phase de crise d'ici juin-août 2020. Il est urgent de mobiliser les énergies pour soutenir les pays dans la mise en œuvre de leurs plans nationaux de réponse.

1. Dans un contexte de pandémie de coronavirus (Covid-19), la réunion restreinte du RPCA du 2 avril 2020 a réuni plus de 200 personnes en vidéoconférence.
2. La production céréalière de la campagne 2019-20 est estimée à 74 millions de tonnes, en légère hausse de 0,4 % par rapport à la dernière campagne et de 12 % à la moyenne des cinq dernières années. Des baisses importantes sont cependant observées au Cabo Verde (-80 %), en Gambie (-47 %), en Sierra Leone (-15 %) et au Niger (-6 %) par rapport à la production moyenne des cinq dernières années. La production de racines et de tubercules est de 190 millions de tonnes ; supérieure de près de 16 % à la moyenne des cinq dernières années. La situation pastorale est tendue en raison d'importants déficits fourragers au Sénégal, en Mauritanie et par endroits au Mali et au Niger, des mesures de restriction de la transhumance transfrontalière, mais aussi de l'inaccessibilité des troupeaux aux pâturages du fait de la crise sécuritaire ; celle-ci sera davantage aggravée par les entraves à la mobilité liées au Covid-19. Les marchés vivriers sont normalement approvisionnés,

même si une tendance haussière des prix est observée depuis le début de l'année. Cette hausse pourrait d'ailleurs s'accélérer si les entraves à la mobilité liées au Covid-19 persistent et si les populations décident de constituer des stocks.

3. **L'environnement économique se dégrade** sous l'effet conjugué de facteurs multiples. L'inflation et la dépréciation des devises locales affectent durement l'accès des ménages à l'alimentation et à la nutrition, en Gambie, en Guinée, et notamment en Sierra Leone et au Libéria. La baisse des cours du coton et le risque de leur effondrement avec la crise sanitaire pourraient entraîner un désastre économique au Mali, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Togo et au Bénin ; à cela s'ajoute la chute drastique du prix du pétrole impactant fortement les économies des pays exportateurs de la région. Les mesures destinées à freiner la propagation du virus (fermeture des commerces non essentiels, fermeture ou restriction des marchés et limitation de la mobilité) sont porteuses d'importantes perturbations dans l'approvisionnement des marchés, de pertes de revenus et de fortes dégradations des moyens d'existence des populations les plus vulnérables.

**4. L'insécurité civile persiste dans le bassin du lac Tchad, au Liptako-Gourma ainsi qu'au nord et au nord-ouest du Nigéria.** Elle provoque d'importants flux de populations, perturbe les marchés, entrave l'accès aux terres de culture et de pâturage et entraîne la fermeture de nombreuses écoles et de centres de santé. Elle rend également difficile l'accès aux zones en crise alimentaire, compliquant l'analyse de la situation et la fourniture de l'assistance. Dans les pays éprouvés par la crise sécuritaire, les budgets des États sont sous tension : les arbitrages budgétaires entre urgences sécuritaires, sanitaires et alimentaires sont de plus en plus difficiles, voire impossibles.

**5. La menace acridienne plane sur la région.** Les conséquences redoutées du probable péril acridien, ajoutées à celles de la chenille légionnaire, qui infeste désormais toute l'Afrique de l'Ouest, pourraient affecter durablement les systèmes agro-alimentaires de la région.

**6. Près de 17 millions de personnes (7.1 millions pour le Nigéria seul), dont plus d'1.2 million en situation d'urgence, auront besoin d'une assistance alimentaire et nutritionnelle immédiate pendant la soudure,** si les mesures nécessaires ne sont pas prises à court terme ; soit plus du double du nombre de personnes touchées en année moyenne. Cette aggravation est essentiellement due à la situation sécuritaire. Les crises sanitaire et sécuritaire pourraient faire basculer plus de 50 millions de personnes supplémentaires (actuellement sous-pression) dans une situation de crise alimentaire.

**7. La malnutrition aiguë persiste dans la région.** Elle affecte près de 2.5 millions d'enfants de moins de 5 ans dans le Sahel. Les mauvaises pratiques nutritionnelles et l'insuffisance de réponses préventives, la fermeture des centres de santé et l'arrêt des activités courantes de gestion de la malnutrition aiguë en sont les principales causes.

**8.** Les membres du RPCA soulignent l'urgence d'une mise en œuvre et d'une adaptation des plans de réponse existants. Six pays (Burkina Faso, Cabo Verde, Mali, Niger, Sénégal et Tchad) ont déjà initié leurs plans de réponse 2020 pour un montant total de plus de 400 milliards de F CFA (61 millions d'euros). Toutefois, leur mise en œuvre se heurte aux graves difficultés budgétaires des États et de mobilisation de ressources externes. Les membres du RPCA exhortent les États avec l'appui de leurs partenaires à :

- Prioriser et accélérer la mise en œuvre coordonnée des réponses en faveur des populations en situation de crise et d'urgence, y compris la prévention de la malnutrition aiguë des enfants de moins de cinq ans ;
- Mettre à jour les plans de réponse 2020, en y intégrant les conséquences de la pandémie de coronavirus ;
- Mettre en place des mesures anticipatives et de contingence face au risque acridien ;
- Prendre des mesures anticipatives de veille et d'assistance au profit des 50 millions de personnes sous pression alimentaire risquant de basculer dans la crise des suites des effets cumulés des crises sécuritaires et sanitaires.

Ils appellent les États, les organisations intergouvernementales (OIG) sur l'urgence de mesures spécifiques pour contrer les chocs économiques dans certains pays. C'est le cas en particulier de la Sierra Leone où, pour la première fois, 1.3 million de personnes seront touchées par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle d'ici la soudure.

**9.** Les membres du RPCA expriment leurs plus vives préoccupations quant aux risques liés à la pandémie de Covid-19 :

- Effondrement de la production agricole vivrière pendant la présente campagne agropastorale du fait de difficultés d'accès aux facteurs de production (intrants, crédit et conseil agricoles) et du dysfonctionnement des chaînes de collecte, transformation et distribution ;
- Dépendance accrue de la région aux importations extra-africaines en cas d'effondrement durable des systèmes alimentaires locaux et d'une flambée des prix des denrées alimentaires importées en cas de fortes perturbations du marché international à l'instar de la crise de 2008 ;
- Aggravation du chômage, des pertes de revenus et de pouvoir d'achat des ménages, notamment ceux de l'économie informelle durement touchés par la limitation de la mobilité et la fermeture des marchés.

**10.** Les membres du RPCA exhortent les États avec le soutien de leurs OIG (CEDEAO, UEMOA et CILSS) et des partenaires à déclencher les mécanismes d'urgence et à mettre en œuvre, au plus vite, des programmes coordonnés et ambitieux dans les domaines suivants :

- Réponse urgente aux populations qui sont actuellement en crise alimentaire et nutritionnelle ;
- Protection sociale pour renforcer les moyens d'existence et le pouvoir d'achat des plus vulnérables ;
- Sécurisation des chaînes d'approvisionnement alimentaire, y compris la libre circulation transfrontalière des denrées alimentaires ;
- Approvisionnement de proximité (boutiques témoins ou autres mécanismes) ;
- Sécurisation de l'accès aux zones et unités de production, et mesures de soutien à la production (accès aux facteurs de production : intrants, crédit et conseil agricoles) ;
- Achats publics groupés auprès des producteurs dans le but de garantir l'approvisionnement des consommateurs et des prix rémunérateurs aux exploitants.

**11.** Les membres du RPCA insistent sur le caractère stratégique de l'information et demandent aux États d'accélérer la mise en place de dispositifs nationaux de veille et d'évaluation permanente des conséquences de la pandémie de Covid-19 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en milieu rural et urbain. Ils soulignent l'impérieuse nécessité d'anticiper et de concevoir dès à présent des stratégies de relance et de dynamisation des systèmes agroalimentaires, y compris les segments non agricoles (transformation, collecte, distribution), en milieu rural comme en milieu urbain. Pour nourrir ces efforts, ils demandent que soient engagées au plus vite des actions de renforcement de la résilience des systèmes alimentaires face aux chocs (environnementaux, sécuritaires et sanitaires), ainsi que l'optimisation de leur contribution à la croissance économique et à la création d'emplois.

**12.** Les membres du RPCA insistent sur la nécessité d'agir vite en s'appuyant sur des approches innovantes, coordonnées, anticipatives, flexibles et rapides, construites autour d'un leadership fort des OIG (CEDEAO, UEMOA et CILSS). À ce titre, les membres du RPCA saluent les résolutions de la concertation ministérielle du 31 mars 2020 sur la mise en place d'une *Task Force* régionale de haut niveau destinée à maintenir la veille et à fournir des éléments d'aide à la décision. Une session extraordinaire du Comité d'orientation du RPCA se tiendra en urgence afin de définir des modalités de contribution du RPCA aux missions de cette *Task Force* régionale.